



# LA MISE EN ŒUVRE DU REA: OUTILS DE SUIVI

Présenté par


**Bob van Oyen**

Directeur régional de la Capitale Nationale et de  
la Chaudière-Appalaches

Ministère de l'Environnement

Janvier 2003

# Le suivi administratif et environnemental

- 
- Pour assurer un suivi efficace de la réglementation, ministère se dotera d'indicateurs administratifs et environnementaux pour:
    - fournir une image complète et à jour de la situation environnementale des exploitations agricoles (inventaire complété dans un délai d'environ 2 ans et demi)
    - établir la pression environnementale des activités agricoles
    - évaluer en 2005 les gains environnementaux et, le cas échéant, revoir la réglementation

# Les outils développés pour assurer le suivi

Le Ministère se donne les moyens nécessaires pour assurer ce suivi efficace de la réglementation.

- Un système informatique efficace qui permettra de traiter les données de l'inventaire, du contrôle et de l'évaluation environnementale des exploitations
- Des formulaires permettant la cueillette et la transmission de données (formulaires électroniques)
- Un programme intégré de contrôle

# Un programme intégré basé sur des cibles de contrôle

- Les visites ferme par ferme
- L'épandage (suivi administratif et terrain)
- Les avis de projet (suivi administratif et terrain)
- Les certificats d'autorisation (suivi administratif et terrain)
- Les cheptels illégaux
- Les ouvrages de stockage
- L'accès des animaux au cours d'eau
- Le traitement des fumiers





# Les visites ferme par ferme: des visites de diagnostic et de sensibilisation

Faits dans le cadre d'une approche d'accompagnement, les visites ferme par ferme se déroulent en 4 volets :

- Info-délais
- Remise de documentation
- Collecte de données (inventaire) et analyse de conformité (cote : A, B ou C)
- Intervention rapide

# Les autres cibles de contrôle

- L'épandage :
  - vérification administrative des PAEF et des ententes d'épandages
  - vérification terrain des distances d'épandage, des périodes d'épandage, de l'équipement, du respect des PAEF
- Les avis de projet et certificats d'autorisation :
  - obtenir les attestations de conformité
  - s'assurer de la conformité des travaux sur le terrain



# Les autres cibles de contrôle

- Les cheptels illégaux :


- durant la période de moratoire : décompte des cheptels existants et comparaison avec les cheptels autorisés

- selon une entente à venir avec la Financière agricole sur l'écoconditionnalité: comparaison des données de la Financière agricole avec les cheptels autorisés

- Ouvrages de stockage :

- s'assurer de l'étanchéité des ouvrages

# Les autres cibles de contrôle

- 
- L'accès au cours d'eau :
    - s'assurer que les animaux n'ont pas accès au cours d'eau (en vigueur le 1er avril 2005)
  - Le traitement des fumiers :
    - s'assurer que les systèmes autorisés respectent les conditions des certificats d'autorisation



# Utilisation des informations recueillies

Le traitement informatisé des informations recueillies par le biais du contrôle et des formulaires permettra:

- Le suivi des indicateurs
- L'établissement des priorités d'interventions



# Des informations abondantes et diversifiées

- **Cheptel**
- **Installation d'élevage**
- **Stockage**
- **Superficie en propriété**
- **Convention d'épandage**
- **Bilan Phosphore**



## Conclusion

- Le REA met de l'avant une nouvelle approche environnementale en agriculture qui se traduira par une présence accrue sur le terrain (visite de l'ensemble de fermes d'ici environ 2 ans et demi)
- Le MENV développe des indicateurs pour évaluer l'efficacité administrative et environnementale de cette approche
- Le développement et le suivi de ces indicateurs s'appuient sur un programme intégré d'inspection, le développement d'outils de suivi et d'information ainsi que sur l'obtention de 100 nouveaux postes permanents

